

Décision 18-DCC-227 du 26 décembre 2018

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés SAS Sovea 94, SAS Grand Garage Feray SAE, SA Girardin, Srelative à la prise contrôle exclusif des sociétés Decitre SAS et Decitre Interactive SAS par la société FDN Finance (groupe Le Furet du Nord)AS OCF Investissements et SAS Ferreyra Et Ses Fils par le groupe Maurin

Posted on: 14 janvier 2019 | Secteurs :

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Sté Furet du Nord Finance

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Stés Decitre et Decitre
Interactive

Lire

le texte intégral de la décision

99.4 Ko

le communiqué de presse